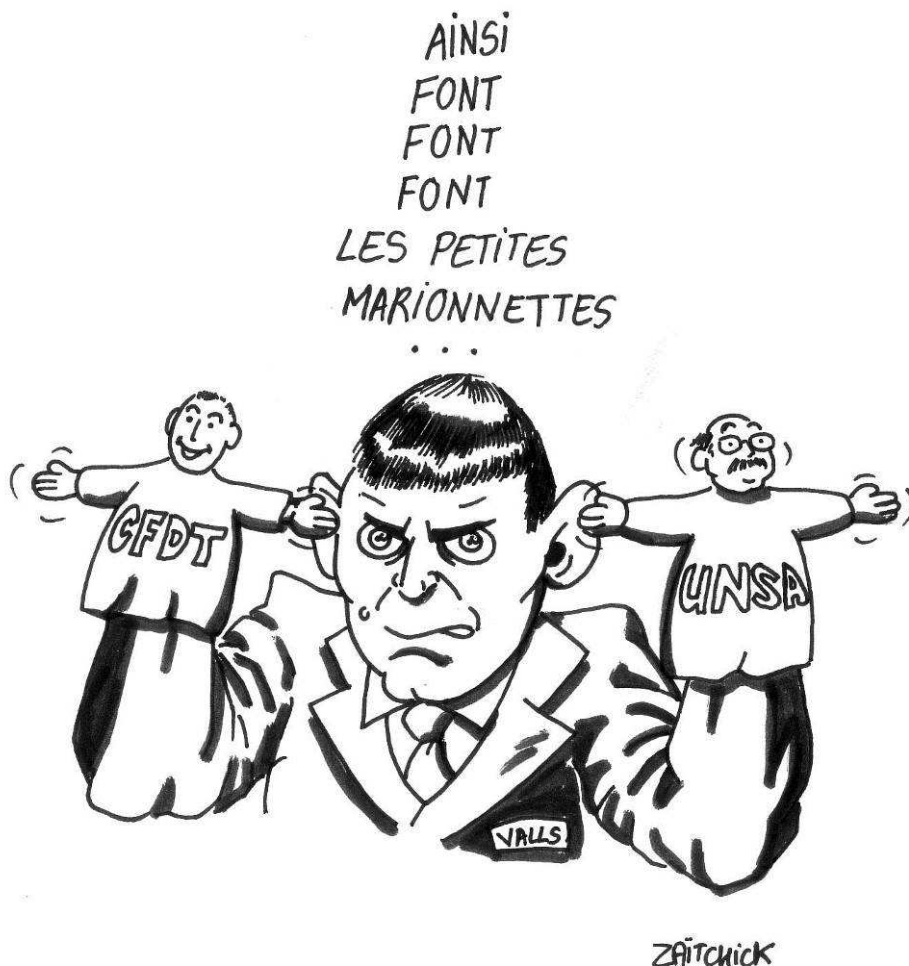


N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !



Sommaire

- 1- Communiqué de presse
- 2- Réforme du collège
- 3- Communiqué de presse intersyndicale
- 4- Inscription aux concours du second degré
- 5- Calendrier du mouvement national

Annexe

Pré-syndicalisation
Liste SNETAA au CA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : MARDI 22 SEPTEMBRE

LE SNETAA-FO, PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, A ÉTÉ REÇU AU CABINET DE LA MINISTRE NAJAT VALLAUD-BELKACEM

Le SNETAA-FO, représenté par son Secrétaire Général Christian LAGE et par son Secrétaire Général Adjoint Pascal VIVIER, a été reçu lundi 21 septembre 2015 -à leur demande- par Mme LORRAIN-ITTY Conseillère de la Ministre, en charge de la mobilisation pour l'enseignement et l'insertion professionnels, la connaissance du monde professionnel et le développement durable.

Cette audience a été réalisée dans une véritable ambiance constructive d'écoute et de travail.

Les thématiques ont été abordées sur trois axes majeurs :

1/ les jeunes ;

2/ le parcours en Enseignement Professionnel, les formations et les diplômes ;

3/ les personnels, les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP).

Le **SNETAA** a pu développer et porter ses mandats sur un grand nombre de dossiers :

- la rentrée 2015 ;
- l'ouverture par la Ministre des cinq chantiers sur l'Enseignement Professionnel ;
- le parcours du CAP au BTS ;
- l'accès au supérieur des bacheliers professionnels, leur orientation et l'ineptie d'un BPS ;
- la suppression de l'indemnisation des CCF et le remplacement par une indemnité de sujétion mais pas pour tous les PLP ;
- la sinistrose des collègues PLP, CPE et contractuel face à la politique du gouvernement et de la Ministre ;
- la gestion RH du Ministère et l'aberration des mutations des PLP. Mme GAUDY, DGRH n'a même pas daigné nous répondre ni nous recevoir quand des parlementaires ont su témoigner de leurs préoccupations en interrogeant la Ministre en séance. Le **SNETAA** a averti de la poursuite de ses actions avec une mobilisation dans les jours qui viennent sur ce sujet ;
- le développement de l'apprentissage et ses dérapages inévitables ;
- le positionnement des Régions, du MEDEF, du gouvernement sur l'apprentissage ;
- l'orientation des jeunes ;
- les "décrocheurs scolaires" et le droit à la formation initiale (avec pour minimum le CAP) ;
- les CPC et notre opposition au protocole en cours faisant de l'École un simple prestataire de services et la fin des diplômes nationaux.

Après presque deux heures, la Conseillère de la Ministre a promis de revoir le **SNETAA** pour poursuivre le débat sur l'ensemble des chantiers ouverts.

Le **SNETAA** se félicite du respect, de l'écoute et du dialogue constructif mais plus que des mots ou des intentions, le **SNETAA** exige des actes forts en rapport avec tous les sujets traités. Urgemment !

Pour l'heure, le **SNETAA** poursuit le combat contre la réforme du collège car aucune assurance n'a été donnée pour les SEGPA et les classes Prépa-pro dont nous savons combien elles aident à former des jeunes alors que le collège unique a fait son temps.

Puisse cette première audience de travail -qui n'arrive qu'après deux ans et demi quand le Ministère a fait des choix hasardeux et destructeurs en discutant avec des organisations si peu représentatives dans notre secteur- en annoncer d'autres pour faire comprendre la place si nécessaire de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque dans l'École de la République, qui est une voie de réussite pour les jeunes et avec des PLP qui méritent considération et respect.

Au SNETAA, nous portons les revendications des personnels, nous agissons pour eux et les jeunes de la Nation !

REFORME DU COLLÈGE : LA GROGNE NE FAIBLIT PAS !

Jeudi 17 dernier, à l'appel de 13 organisations syndicales dont le **SNETAA-FO**, les enseignants ont une fois de plus, parce qu'il le fallait, rappelé à Mme Vallaud-Belkacem que le texte validé sans doute mécaniquement sur la transformation de l'enseignement au collège, est nocif pour notre jeunesse.

Le **SNETAA-FO** a donc battu le pavé pour refuser l'uniformisation du collège qui laissera sur le bord de la route les élèves les plus en difficulté, ceux qui ont le plus besoin de sections spécialisées pour les accueillir comme les SEGPA. Au lieu de cela, sous couvert d'intentions loufoques dictées en fait par des considérations budgétaires, on veut restreindre les choix pédagogiques des collègues, dégrader les conditions d'apprentissage des élèves, réduire à rien les conditions de travail des enseignants.

Le **SNETAA-FO** a eu raison de se mobiliser dans la capitale et dans les académies ; il poursuivra son action dans les établissements ou sous toute autre forme pour que tous les collègues se saisissent du sujet et comprennent le danger de cette nouvelle réglementation, parmi les autres mises en place depuis 3 ans !

Avec le **SNETAA-FO**, mettons ensemble un terme à la casse de l'École !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTERSYNDICALE

Avec plus d'un tiers des personnels des collèges en grève le jeudi 17 septembre, les organisations syndicales du second degré SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, **SNETAA-FO**, SFSDPPEP-FO, CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, CNGA et A&D CFE-CGC, SNUEP-FSU constatent que la mobilisation contre la réforme du collège est toujours aussi forte chez les personnels du second degré.

Elles récusent l'acharnement de la Ministre et du gouvernement à refuser d'entendre ce rejet massif.

Elles rappellent leur demande, à ce jour sans réponse, d'être reçues par la Ministre.

Elles restent déterminées à combattre cette réforme, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases.

Elles appellent les personnels à se réunir en assemblées générales, à multiplier les initiatives comme ils ont su le faire jusqu'à présent avec le souci de l'unité d'action.

Elles soutiennent les collègues qui décident de reconduire la grève.

Elles refusent de s'associer à la mise en oeuvre des plans de formation à la réforme.

Elles engagent les collègues à refuser toute anticipation de mise en oeuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, et en particulier à ne pas se porter volontaires pour les groupes de travail ou les formations.

L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels à une manifestation nationale à PARIS LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2015.

Elle appelle les parents et les associations de spécialistes signataires de la pétition pour l'abrogation du décret à s'y joindre.

L'intersyndicale se réunira au lendemain de la manifestation.

INSCRIPTION AUX CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

La liste des concours ouverts pour la session 2016 est ouverte, elle a été publiée en septembre.

L'inscription au concours s'est donc maintenant et ce jusqu'au jeudi 15 octobre 2015 à 17h.

Voici le lien vers le site du ministère pour s'inscrire aux différents concours et examens : <http://www.education.gouv.fr/cid5486/inscriptions-aux-concours-examens-professionnalises-recrutement-enseignants-personnels-education-orientation.html>

Et le lien pour les sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2016 : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/88/1/ouvertures_2016_web_459881.pdf

CALENDRIER DU MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DECONCENTRÉE POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2015/2016

- ↳ CAPN pour les affectations à Wallis et Futuna le **25 septembre 2015 au matin** ;
- ↳ CAPN changement d'échelon 29ème base le **10 décembre**.

- ↳ Remise du projet de Note de Service du MNGD aux Organisations Syndicale, le **2 octobre 2015** ;
- ↳ Discussions avec les Organisations Syndicales **la semaine du 5 au 9 octobre 2015** ;
- ↳ Parution du BO spécial mutations ainsi que du mouvement de Polynésie le **12 novembre 2015** ;
- ↳ Saisie des vœux sur SIAM inter et SPE du **19 novembre au 8 décembre 2015** ;
- ↳ Saisie des vœux pour la Polynésie sur SIAT du **13 novembre au 20 novembre 2015** ;
- ↳ Saisie des vœux pour St Pierre et Miquelon et Mayotte (COP et CPE seulement) sur SIAT du **1 décembre au 14 décembre 2015**.

16 novembre 2015 : 1ère remontée des postes Spécifiques nationaux

7 janvier 2016 : 2ème remontée des postes Spécifiques nationaux.

PRÉ-SYNDICALISATION

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à **ré-adhérer ou faire adhérer** au SNETAA-FO avant le **1^{er} octobre 2015** afin de bénéficier des tarifs non majorés.

Pour cela vous trouverez en pièce jointe le bulletin de pré-syndicalisation à compléter et à nous retourner au siège du SNETAA-FO – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement par internet en suivant ce lien : <http://83.152.209.159/WD150AWP/WD150Awp.exe/CONNECT/SNETAAPRO>

Et n'oubliez pas :

66 % de la cotisation sont soit remboursés par les impôts soit déduits de votre impôt sur le revenu.

